

Lycée Jean MONNET

2, Place Albert Schweitzer

CS 20240

67 028 STRASBOURG Cedex

RESTAURATION SCOLAIRE 2023/2024

NOTE AUX PARENTS D'ELEVES

A LIRE AVEC VOTRE ENFANT

Le service de restauration accueille les élèves demi-pensionnaires et internes du lundi – matin (petit – déjeuner) au vendredi - midi au rythme de trois repas par jour (matin, midi et soir).

1) DEROULEMENT D'UN REPAS

L'accès se fait du **lundi au vendredi de 11h30 à 13h00** (sauf le **mercredi de 11h30 à 12h30**), le matin de **7h00 à 7h45** et le soir de **18h00 à 18h45**, par l'escalier extérieur couvert. Dès l'entrée, les élèves doivent présenter leur carte d'accès (voir paragraphe suivant) devant un distributeur de plateaux. Ils prennent leur plateau, suivent la rampe du self – service pour se servir puis vont s'installer (selon les disponibilités jusqu'à 250 places assises). Dès la fin de leur repas, ils doivent quitter la salle de restauration pour permettre à d'autres élèves de se restaurer et vont déposer leur plateau, en le débarrassant auprès et selon les indications (tri sélectif) du personnel de service, devant le local de plonge.

2) LA CARTE D'ACCES = CARTE JEUN'EST

La carte Jeun'Est sera la carte d'accès à la restauration (ainsi qu'au portail d'entrée/sortie de la Cité scolaire) TOUS les élèves lycéens et futurs lycéens devront en faire **DES MAINTENANT** la demande sur le site internet <https://www.jeunest.fr/> . Elle est personnelle et les élèves doivent en prendre soin.

Si la carte est perdue ou abîmée, l'élève doit faire une demande de duplicata via le même site internet. Nous invitons également les élèves, dès réception de leur carte Jeun'Est, à télécharger l'appli Jeun'Est qui leur permettra de pallier aux éventuels oublis.

Le numéro de la carte Jeun'Est correspond à la fiche de l'élève dans notre logiciel de gestion. Cette dernière détermine la situation de l'élève au regard du service de restauration et seuls les personnels du service y ont accès. Cette fiche comporte une photographie de l'élève pour éviter tout échange ou prêt frauduleux de cartes. Un ordinateur placé à côté du distributeur de plateaux permet au personnel qui contrôle le bon déroulement du service, de vérifier l'identité de chaque utilisateur.

3) LE COMPTE DE L'ELEVE

Le compte de chaque élève est détenu dans une fiche informatique. L'élève peut être demi-pensionnaire au forfait (5, 4, 3 jours/semaine) ou au ticket (pour celui qui ne mange pas des jours fixes). Les internes ont automatiquement un forfait 5 jours inclus dans le tarif annuel de l'internat.

Les parents souhaitant inscrire leur enfant à la demi-pension devront rapidement transmettre au service d'intendance le formulaire d'inscription complété et signé actant l'inscription pour l'année scolaire 2023/2024. Ils auront jusqu'au **22 Septembre 2023** pour une éventuelle modification (à nouveau via un **formulaire d'inscription complété et signé**).

En dehors des jours choisis dans leurs forfaits, les élèves demi-pensionnaires (3 et 4 jours) peuvent déjeuner moyennant un ticket acheté à l'intendance.

a) LA RESERVATION

Les élèves au ticket doivent obligatoirement réserver leur déjeuner, **3 repas à l'avance** (par exemple pour le lundi midi, il faudra réserver avant le jeudi midi précédent). Ceci permet d'éviter le gaspillage des marchandises. **Les repas réservés et non consommés seront facturés.**

L'application « MyTurboSelf » sur smartphone Android ou Apple permet de réserver les repas et de recharger le compte repas. Vous avez également la possibilité de réserver les repas par l'intermédiaire de bornes situées dans le couloir du Collège en face du bureau des surveillants et dans le hall près de l'accueil.

Concernant l'accès au service de restauration, tout élève au ticket se présentant au distributeur de plateaux et qui n'aurait pas réservé son repas ou dont le compte serait insuffisamment approvisionné ou qui aurait oublié sa carte, ne pourra pas bénéficier des services de la restauration.

b) LE REGLEMENT

Pour les élèves au forfait, le règlement se fera toujours après réception de « l'avis aux familles », une fois par trimestre, selon le moyen de paiement choisi (chèque, espèces ou virement) ou en plusieurs fois (demander au service intendance un échéancier qu'il faudra alors respecter). Pour les élèves au ticket, le règlement se fera dès l'inscription auprès du service Intendance, selon le moyen à votre convenance (idem ci-dessus) et tout au long de

l'année selon les besoins. Un montant minimum correspondant à 10 repas, sera demandé lors du rechargement. (Pas de repas si la carte est insuffisamment approvisionnée).

4) INSCRIPTION POUR L'ANNEE 2023/2024

(UNIQUEMENT SUR FORMULAIRE DISPONIBLE A PARTIR 29 AOUT 2024, voir le site internet de la Cité scolaire rubrique « restauration »).

Le service de restauration ouvre le 4 septembre 2023 pour tous les internes et les élèves demi-pensionnaires

Il vous est proposé les régimes suivants : internes, demi-pensionnaires (3,4 ou 5 repas par semaine) ou au ticket. Vous trouverez à titre indicatif les tarifs pour l'année scolaire 2022/2023 :

Type de tarif	Montant annuel (2022/2023)
Internat	1631,52 €
5 repas par semaine	626,40 €
4 repas par semaine	532,80 €
3 repas par semaine	423,56 €
Prix repas unitaire	4,35 €

ATTENTION : ces tarifs sont susceptibles d'évoluer sensiblement pour l'année scolaire 2023/24. Le cas échéant, une information vous sera communiquée ultérieurement.

Nous vous demandons également à chaque famille de fournir un RIB. Il sera utile pour le paiement des bourses, ou le remboursement d'un trop-payé sur la restauration ou un voyage scolaire.

Enfin, les changements de forfaits ou de régimes ne peuvent se faire qu'aux changements de trimestres :

- 1^{er} trimestre va du 04 septembre au 23 décembre 2023,
- 2^{ème} trimestre va du 08 janvier au 20 avril 2024,
- 3^{ème} trimestre va du 06 mai au 06 juillet 2024

Le service intendance doit être averti des changements avant les petites vacances marquant la fin du trimestre sur le formulaire fourni par l'établissement.

Je vous remercie de votre attention et souhaite aux élèves une bonne rentrée scolaire 2023.

L'adjoint gestionnaire

Sidhamed BENHADJEBBA